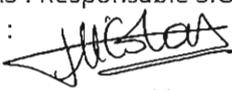


RÈGLEMENT DU BUS

Version :	Validation :	Rédigée par :	Validation LFS :
V1	le 11 février 2022	F. NICOLAS : Responsable S.G Qingpu Signature :  W. BONGA : Responsable S.G Yangpu Signature : 	D. PECHOUX : Directeur Exécutif Signature : 

Le Règlement du Bus V1 s'applique à partir du 11 février 2022, et reste valable jusqu'à ce qu'une nouvelle version le remplace.

Index :

Article 1. Définitions	2
Article 2. Avertissement	2
Article 3. Description du Service de Bus	3
Article 4. Tarif et paiement	3
Article 5. Inscription et désinscription	3
Article 6. Décharge parentale pour les trajets de retour de l'école	4
Article 7. Règles sur le réseau de bus.....	5
Article 8. Accès au Service de Bus	6
Article 9. Organisation des trajets réguliers sur les lignes élèves	8
Article 10. Sécurité et discipline.....	10
Article 11. Urgences.....	13
Article 12. Application de suivi et communication avec les accompagnatrices	13
Article 13. Commission transport	14

Article 1. Définitions

- 1.1. Ecoles :** les deux partenaires qui partagent le Service de Bus :
- le Lycée Français de Shanghai (LFS) : soit le Lycée Français de Shanghai sur l'Eurocampus Qingpu (LFS QP) et le Lycée Français de Shanghai sur l'Eurocampus Yangpu (LFS YP),
 - la Deutsche Schule Shanghai (DSS) : soit la Deutsche Schule Shanghai Hongqiao sur l'Eurocampus Qingpu (DSS QP) et la Deutsche Schule Shanghai Yangpu sur l'Eurocampus Yangpu (DSS YP).
- 1.2. Eurocampus :** les deux Eurocampus partagés entre les Ecoles française et allemande :
- sur l'Eurocampus Qingpu : LFS QP et DSS QP.
 - sur l'Eurocampus Yangpu : LFS YP et DSS YP.
- 1.3. Règlement du Bus :** l'ensemble des règles régissant le Service de Bus. Ces règles sont communes aux deux Ecoles, même si certaines règles ne peuvent s'appliquer qu'à une seule Ecole, par exemple : le Règlement Financier du LFS ne s'applique pas à la DSS. Le présent Règlement du Bus est publié pour consultation en ligne sur le site internet du LFS (il est daté et versionné).
- 1.4. Service de Bus :** le service facultatif de transport par bus que les Ecoles mettent à la disposition des familles inscrites pour amener les élèves à leur Eurocampus le matin et les ramener chez eux après les cours. Le Service de Bus utilise des véhicules partagés LFS/DSS et fonctionne grâce à un réseau de Points de Rassemblement.
- 1.5. Points de Rassemblement :** les points désignés desservis par les lignes de bus, auxquels les véhicules s'arrêtent aux horaires de ramassage et de dépôt des élèves. Leur localisation suit des règles légales strictes. Ils sont conçus pour convenir de manière équitable à des groupes de plusieurs familles, et non à une famille en particulier.

Article 2. Avertissement

L'inscription au Service de Bus implique nécessairement l'acceptation complète du présent Règlement du Bus et de manière indirecte l'acceptation des processus qu'il décrit.

Le Règlement Financier du Lycée Français de Shanghai reste valable dans son intégralité et les parents sont tenus de le respecter. En cas de contradiction ou de conflit entre le Règlement Financier du Lycée Français de Shanghai et le présent Règlement du Bus du LFS, le Règlement du Bus du LFS prévaut pour l'année scolaire en cours.

Le Service de Bus vise à fournir un service pratique et réaliste aux familles.

Les Ecoles se réservent ainsi le droit de refuser de fournir le service aux familles dans les cas où leurs exigences sur l'utilisation du Service de Bus ne seraient possibles, notamment lorsque les Points de Rassemblement demandés se trouvent extrêmement loin du réseau de bus ou lorsque la création de ces points ne peut pas répondre aux exigences de sécurité.

Les contraintes de la création des Points de Rassemblement sont indiquées à l'Article 7.

De même, les Ecoles se réservent le droit de refuser ou d'annuler l'accès au Service de Bus à tout passager et/ou famille ne respectant pas le Règlement, et/ou mettant en danger le bien-être ou la sécurité des autres utilisateurs. Bien que les Ecoles s'engagent à essayer de trouver la meilleure solution pour répondre aux besoins de chaque famille, il n'existe aucune obligation pour les Ecoles de fournir le service qui demeure optionnel.



Lycée Français de Shanghai – REGLEMENT DU BUS Eurocampus Qingpu & Eurocampus Yangpu

Article 3. Description du Service de Bus

Les Ecoles offrent un service commun de transport par bus à leurs élèves inscrits.
Sur chaque campus, il y a un réseau de bus dédiés et ce réseau se déploie entre l'Eurocampus et les Points de Rassemblement, correspondant à une sélection de lieux de résidence à Shanghai.
Le service de transport porte-à-porte n'est pas proposé.

Le Service de Bus est un service facultatif, c'est donc aux parents de choisir de s'y inscrire ou non.
L'objectif est de fournir un service le plus flexible et le plus abordable au plus grand nombre de familles, en tenant compte d'un ensemble de contraintes connues (par exemple : légalité, mesures de sécurité, place de parking, etc.).
Le transport est assuré par un sous-traitant agréé et qualifié.
En interne, ce service est géré par un Responsable des Bus commun sur chaque Eurocampus (employé commun LFS et DSS sur chaque Eurocampus). Le Responsable des Bus à contacter est celui de l'Eurocampus sur lequel les élèves s'inscrivent.

Les lois chinoises locales et les décisions de la police de la circulation routière prédominent dans l'exploitation du Service de Bus et les Ecoles doivent respecter ces lois et règlements chinois à tout moment.

Article 4. Tarif et paiement

Le Service de Bus est un service payant.
Les tarifs sont révisés chaque année scolaire et sont disponibles en ligne.
Les conditions financières du Service de Bus sont expliquées dans le Règlement Financier du Lycée Français de Shanghai.

Article 5. Inscription et désinscription

Seuls les élèves inscrits dans les Ecoles sont autorisés à bénéficier du Service de Bus.
Le Service de Bus est disponible sur inscription uniquement.
L'inscription nécessite une adresse locale.

Le processus d'inscription se déroule comme suit :

- La famille fait une demande de service, soit avant l'année scolaire, soit pendant l'année scolaire.
- Le Responsable des Bus de l'Eurocampus auquel l'élève s'inscrit, propose le Point de Rassemblement le plus proche du domicile déclaré par la famille.
- La famille confirme ou non sa demande au Service de Bus.
- Si la demande est confirmée, le Responsable des Bus valide l'inscription et la date de début du service.

5.1. Procédures d'inscription

L'inscription au Service de Bus se déroule de deux manières différentes, selon la date de la demande :

- Avant le début de l'année scolaire :
 - o La famille remplit le formulaire en ligne présent dans le processus d'inscription ou de préinscription au LFS et cela avant la date limite.
- En cours d'année scolaire, pour l'année scolaire en cours :
 - o La famille remplit le formulaire en ligne sur le site internet du LFS et l'envoie en version scannée au Responsable des Bus.

- Note : L'inscription en cours d'année scolaire n'implique pas automatiquement un démarrage immédiat du service. En effet, l'application des lois chinoises peuvent prendre du temps (par exemple : la validation de lignes par la police de la circulation). Les Ecoles ne prendront pas en charge des coûts éventuels liés à tout autre moyen de transport choisi par la famille en attente de l'aboutissement du processus d'inscription au Service Bus.

5.2. Impossibilité d'une inscription ponctuelle ou partielle

L'inscription au Service de Bus ne peut pas être ponctuelle (pour une journée ou quelques mois), sauf accord contraire des Ecoles. Un seul cas est à soumettre à l'acceptation des Ecoles et est envisageable : cas de l'absence exceptionnelle courte des deux parents à Shanghai.

De même, une inscription partielle au Service Bus ne peut être acceptée (par exemple : seulement certains jours par semaine).

5.3. Désinscription

La désinscription peut avoir lieu à tout moment, par notification écrite au Responsable des Bus, la famille précisera l'élève concerné et la date d'application de cette désinscription.

Une fois que la désinscription est confirmée par retour mail du Responsable des Bus, l'utilisation du Service de Bus devient interdite pour la famille concernée à la date indiquée.

Des conditions financières spéciales peuvent s'appliquer, elles sont spécifiées dans le Règlement Financier du Lycée Français de Shanghai.

Article 6. Décharge parentale pour les trajets de retour de l'école

Par défaut, tous les élèves de maternelle et de primaire du LFS (de la petite section jusqu'au CM2 inclus) doivent impérativement être attendus par un parent ou un adulte responsable désigné à leur arrivée au Point de Rassemblement lors du trajet retour au domicile.

Cependant, il est possible pour les parents de permettre aux élèves (à partir du CP inclus et jusqu'au CM2 inclus) de quitter le bus seul sans être accompagnés par un adulte (parent ou responsable désigné). Pour cela, les deux parents doivent remplir et signer le formulaire de décharge parentale pour le Service Bus disponible en ligne sur le site internet du LFS. A noter que le service n'est valable qu'après confirmation écrite par le Responsable des Bus.

En la signant, et à partir du moment où le LFS confirme la date de mise en application de la décharge parentale bus, les parents s'engagent à assumer l'entière responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenant à l'élève concerné à la descente du bus.

Il reste absolument obligatoire que les élèves de maternelle soient récupérés au Point de Rassemblement par un adulte (parent ou responsable désigné).

Voir ci-dessous l'Article 9 pour les détails sur le processus d'arrivée.

Article 7. Règles sur le réseau de bus

7.1. Principes généraux de la constitution du réseau de bus

Au cours du processus d'inscription au Bus, comme mentionné ci-dessus, les Responsables des Bus centralisent les adresses des familles des Ecoles (LFS et DSS) et les affectent chacune au Point de Rassemblement le plus proche de leur domicile ou sur un nouveau Point de Rassemblement, le cas échéant.

Afin de conserver une approche optimale et réaliste (autant d'un point de vue logistiques que financier) de l'exploitation du Service de Bus, le nombre de Points de Rassemblement par ligne est limité.

Si le Responsable des Bus estime que l'ajout d'un nouveau Point de Rassemblement entrave le fonctionnement normal d'une ligne et/ou le bien-être des autres utilisateurs (par exemple : en faisant partir le bus beaucoup plus tôt le matin, ou en empêchant le bus d'arriver à destination à une heure raisonnable), les Ecoles n'ont aucune obligation de rajouter ce nouveau Point de Rassemblement.

7.2. Attribution d'une ligne de bus et d'un Point de Rassemblement

Une fois qu'une ligne et un Point de Rassemblement sont attribués à un élève, celui-ci ne peut pas en changer librement, sauf dans deux cas de force majeure suivantes :

- Les deux parents sont hors de Shanghai et l'élève est hébergé par une famille tierce. Afin de changer de ligne de bus ou de Point de Rassemblement, la famille doit soumettre une décharge de responsabilité écrite à l'école et informer le Responsable des Bus de son Eurocampus au moins deux jours ouvrés à l'avance. L'élève utilisant le Service de Bus dans ce cas de force majeure doit prendre le même bus que l'élève de la famille tierce qui l'héberge.
- En cas de divorce, le proviseur adjoint et/ou le directeur du Primaire de l'école peut demander au Responsable Bus de faire un changement de ligne pour l'élève concerné (uniquement si les écoles ont reçu les documents officiels nécessaires concernant le divorce).

7.3. Carte et horaires des bus

La carte (avec les lignes et les Points de Rassemblement) et les horaires des bus sont mis à jour au début de chaque année scolaire (ou chaque fois qu'il y a un changement), en fonction des lieux de résidence des familles des Ecoles (donc LFS et DSS).

Le Responsable des Bus, sur chaque Eurocampus, s'efforce de maintenir le réseau de bus aussi stable que possible à long terme, afin que les familles puissent maintenir leur organisation de transport d'une année sur l'autre. Cependant, les Ecoles ne s'engagent pas à garder la carte des bus complètement identique d'une année scolaire sur l'autre.

Sont disponibles sur le site internet du LFS :

- La carte des bus pour chaque campus
- Pour le matin : les heures et les adresses des Points de Rassemblement pour chaque ligne
- Pour les retours : les horaires approximatifs estimés des trajets de retour qui ont lieu principalement à 12h30, 15h et 17h, en fonction du campus.

A noter qu'il y a moins de lignes organisées à 17h et que pour un même élève, le numéro de chaque ligne est différent entre le bus du matin et le bus du retour.

Concernant les trajets de bus réguliers, les horaires hebdomadaires de bus pour les deux Eurocampus Qingpu et Yangpu seront mis à jour à une date ultérieure avant la rentrée scolaire, selon l'organisation de chaque école et seront communiqués aux parents sur le site Internet (la page du Service Bus).

7.4. Création des Points de Rassemblement

Comme convenu par l'Euroboard (instance de décisions pour les Ecoles sur les deux Eurocampus), les conditions devant être remplies pour créer un Point de Rassemblement sont les suivantes. Toutes les conditions sans exception doivent être remplies pour créer un Point de Rassemblement.

Tous les points de rassemblement sont officiels et validés par les autorités. Si un nouveau point de rassemblement doit être créé, les démarches auprès de la police de la circulation et de la SHMEC (Commission municipale de l'éducation de Shanghai) sont à leur discrétion en ce qui concerne les délais et l'acceptation ou le refus.

	Conditions	Check
1	SECURITE : Le Point de Rassemblement satisfait-il aux exigences de sécurité de base (pas de voie de scooter à traverser, pas besoin de traverser une autre route, pas besoin de traverser plusieurs voies pour se rendre au Point de Rassemblement, etc.) ?	✓
2	LEGALITE : Le Point de Rassemblement s'inscrit-il dans le cadre de la légalité (stationnement temporaire autorisé, pas de lignes jaunes, droit d'entrer dans une résidence, etc.) ?	✓
3	CONDITIONS PRATIQUES A : Le bus peut-il entrer dans la rue (pas de branches d'arbres basses dans les ruelles étroites, etc.) ?	✓
4	CONDITIONS PRATIQUES B : Le Point de Rassemblement se trouve-t-il sur le réseau de bus et n'implique pas de détour ou d'impact majeur sur un itinéraire normal ?	✓
5	PONCTUALITE A : Le Point de Rassemblement permet-il au bus d'arriver à l'école à l'heure le matin, dans des conditions météorologiques normales ? Permet-il au bus d'arriver à l'heure pour la prochaine rotation de l'après-midi, dans des conditions météorologiques normales ?	✓
6	PONCTUALITE B : Les bus peuvent-ils arriver à l'Eurocampus de destination en moins de 70 minutes du matin, dans des conditions météorologiques normales ¹ ?	✓

7.5. Refus de créer un Point de Rassemblement

Le LFS s'engage à expliquer tout refus de création d'un Point de Rassemblement et/ou refus de fournir un Service de Bus, en s'appuyant sur le tableau ci-dessus et ce Règlement de Bus.

Article 8. Accès au Service de Bus

8.1 Age d'accès

Le Service de Bus est disponible pour tous les élèves inscrits aux Ecoles qui ont atteint l'âge de 3 ans.

¹ Le temps des trajets retours pourraient être variable pour raison de différents types de raisons.

8.2 Accès aux lignes de bus par catégorie de passagers

Il existe 3 types de lignes de bus :

- Lignes pour les élèves : lignes régulières sous licence pour le transport d'élèves ;
- Lignes pour le personnel : lignes régulières pour le transport des membres du personnel autorisés ;
- Bus pour les sorties scolaires et les compétitions : lignes supplémentaires pour des événements spéciaux uniques.

Le Service de Bus est disponible pour les passagers suivants, selon le type des lignes de bus :

Catégories de passagers / accessibilité aux lignes	Lignes élèves :	Lignes du personnel :	Bus pour les sorties scolaires et les compétitions :
Elèves inscrits LFS/DSS	OUI	NON	OUI
Personnel LFS/DSS (directement embauchés par les Ecoles)	OUI	OUI	OUI
Parents (y compris les parents qui aident à organiser des événements ou vont à des réunions)	NON	NON	NON
Parents membres du Conseil d'administration	NON	OUI Sous condition de convention avec les Ecoles	NON
Parents membres de l'Association des Parents (par exemple : BDA du LFS)	NON	OUI Sous condition de convention avec les Ecoles	NON
Représentants des parents	NON	OUI Sous condition de convention avec les Ecoles	NON
Parents accompagnateurs des sorties scolaires	NON	NON	OUI Sous condition d'identification
Parents entraîneur des ASC, accompagnant les compétitions le soir et/ou le weekend	NON	NON	OUI Sous condition d'identification
Coachs des fournisseurs ASC, accompagnant les compétitions le soir et/ou le weekend	NON	NON	OUI S'ils ont un contrat signé avec l'école + une preuve attestant que l'employeur a contracté une assurance de responsabilité civile pour l'employé
Parents d'élève(s) ayant moins de 3 ans	OUI (Uniquement pour la DSS)	NON	NON
AVS employés par les parents	NON	NON	NON
Parents bénévoles (pour la cantine et les ASC)	NON	OUI Sous condition de convention avec les Ecoles	NON
Educateurs bénévoles	NON	OUI Sous condition de convention avec les Ecoles	NON
Invités externes ponctuels (pour conférences, formations, etc.) Les Responsables des Bus gèrent la mise à disposition du service pour les échanges linguistiques entre les Ecoles	NON	NON	NON

Sous-traitants payés par les Ecoles (pour les ASC pédagogiques)	NON	OUI avoir un contrat signé avec le LFS / la DSS + avoir une preuve attestant que l'employeur a contracté une assurance de responsabilité civile pour l'employé	OUI avoir un contrat signé avec le LFS / la DSS + avoir une preuve attestant que l'employeur a contracté une responsabilité publique pour l'employé
Fournisseurs (non pédagogiques)	NON	NON	NON

Article 9. Organisation des trajets réguliers sur les lignes élèves

9.1. Trajets du matin : horaires de départ et responsabilité

Les familles s'engagent à se présenter à l'heure le matin à leur Point de Rassemblement. Les chauffeurs de bus ne peuvent absolument pas attendre les élèves en retard.

En cas de conflit concernant l'heure de départ des bus, le logiciel interne de suivi des bus et/ou le GPS de la police de la circulation fera foi.

Les élèves sont sous la seule responsabilité de leurs parents jusqu'à ce qu'ils montent dans les bus scolaires.

9.2. Trajets de retour

9.3.1 Processus de rassemblement à l'école

Au retour, les élèves sont rassemblés selon leur niveau de scolarisation.

Niveau de scolarisation	Localisation de rassemblement	Surveillance par un adulte :
Maternelle	Salles de classe	Comptés par les assistantes de maternelle Conduits aux bus par les accompagnatrices
Primaire	Cour	Comptés par les accompagnateurs Conduits aux bus par les accompagnatrices
Collège	NA	Cartes badgées à bord par les accompagnatrices
Lycée	NA	Cartes badgées à bord par les accompagnatrices

9.3.2 Cas particuliers : pollution, météo ou activités extérieures

- Pollution importante et conditions météorologiques extrêmement défavorables : En cas de pollution importante (drapeau rouge et au-delà) ou de conditions météorologiques extrêmement défavorables, le rassemblement pour monter dans les bus peut avoir lieu à l'intérieur des locaux, en suivant le processus existant.
- Les parents qui viennent exceptionnellement chercher des élèves à l'école doivent prévenir le Responsable des Bus de l'Eurocampus auquel leur(s) enfant(s) est/sont inscrit(s) et cela **au moins 3 heures à l'avance** pendant les heures de travail : du lundi au vendredi, de 8h à 17h.
- Sortie des Ecoles : si un élève quitte l'établissement après les cours (pour participer à une activité à l'extérieur, par exemple) et ne prend pas la ligne de bus à laquelle il est initialement inscrit, il n'est pas autorisé à revenir au sein du LFS et à prendre un autre bus plus tard ce même jour.

9.3.3 Temps de retour

Les Ecoles ne s'engagent pas sur le temps des trajets du retour, en raison de facteurs très variables qui influencent fortement cette estimation (météo, trafic, période de l'année, etc.).

Un tableau indiquant le temps estimé pour les retours par ligne est disponible sur le site Internet du LFS.

Les Ecoles mettent en place une application mobile gratuite pour suivre l'emplacement de chaque bus. Pour plus de détails, voir l'article 12.

9.3.4 Ordre des bus au départ des Ecoles

L'ordre des bus est fixé par le Responsable des Bus pour l'année scolaire.

Les bus qui effectuent des trajets plus longs partent en premier.

Pour plus d'équité, les autres bus sont placés alternativement :

- Dans un ordre de numérotation croissant une année ;
- Dans un ordre de numérotation décroissant l'année suivante.

9.3.5 Descente des élèves

9.3.5.1 Règles générales

Il existe des règles différentes pour la descente des élèves du bus au retour, en fonction de leur niveau de scolarisation.

Niveau de scolarisation	Peut quitter le bus sans accompagnement ?
Maternelle	NON
Primaire	NON Sauf s'il existe une décharge parentale valide reçue et acceptée par le LFS.
Collège	OUI
Lycée	OUI

9.3.5.2 Règles spéciales pour les élèves de maternelle et de primaire sans décharge parentale

Les élèves de maternelle et de primaire sans décharge parentale ne sont en aucun cas autorisés à quitter le bus sans accompagnement. Un adulte identifié doit toujours être présent pour les récupérer.

Si aucun adulte désigné n'est présent à l'arrêt pour prendre en charge l'élève de maternelle ou de primaire sans décharge parentale :

- Il sera alors automatiquement ramené à son Eurocampus pour des raisons de sécurité, et les parents devront organiser sa prise en charge sur son Eurocampus.
- Le LFS décline toute responsabilité pour les frais occasionnés par cette prise en charge sur l'un des Eurocampus, ou pour tout incident survenant sur les trajets effectués par les parents pour venir chercher l'élève.

Le LFS se réserve le droit d'annuler le Service de Bus aux parents qui auront omis de manière répétée de venir chercher les élèves sans décharge parentale à leur descente.

Les conditions financières spéciales s'appliquant à cette radiation sont détaillées dans le Règlement Financier du Lycée Français de Shanghai.

Article 10. Sécurité et discipline

10.1. Règles relatives aux ceintures de sécurité

À bord, les élèves doivent porter leur ceinture de sécurité. Ils doivent rester attachés à tout moment. Le non-port de la ceinture de sécurité ou son détachement pendant la conduite du Bus entraînera des mesures disciplinaires. Par conséquent, il est strictement interdit de changer de place pendant le trajet du Bus (y compris lors des brefs arrêts du véhicule).

10.2. Utilisation de la caméra

Suite à la demande du Bureau d'Administration du Transport Routier de la ville de Shanghai, le système de vidéosurveillance (caméras) est installé et activé dans chaque véhicule, afin de renforcer la sécurité à bord des bus scolaires. Les 4 caméras filment la route (dashcam), l'habitacle du bus ainsi que tous les passagers (élèves, personnel, accompagnatrices et chauffeurs) pendant les trajets. Les vidéos du bus (images et sons) sont stockées, pendant 1 mois, sur un disque dur dans le bus et sur un serveur du prestataire. Ces vidéos sont accessibles aux écoles et à la police seulement sur demande auprès de notre prestataire.

10.3. Autres règles de sécurité de base

Pour leur propre sécurité et confort, les élèves doivent suivre les règles suivantes lorsqu'ils sont à bord :

Lycée Français de Shanghai – REGLEMENT DU BUS Eurocampus Qingpu & Eurocampus Yangpu

	<p>Pour ma sécurité et celle de tous, j'attache ma ceinture de sécurité ; je me fais aider si je n'y arrive pas. <i>For my own safety and that of others, I fasten my seat belt ; I ask for help if I cannot do it by myself.</i></p>		<p>J'obéis aux consignes de la surveillante de bus et du chauffeur. <i>I obey the instructions of the bus attendant and the driver.</i></p>
	<p>Je dois rester assis et attaché jusqu'à l'arrêt définitif du bus. <i>I remain seated with my seat belt on until the bus has come to a complete stop.</i></p>		<p>Je ne dégrade pas le matériel du bus. Je garde le bus propre et ne laisse aucun déchet sur place. <i>I keep the bus tidy and do not leave any waste at my seat.</i></p>
	<p>Si je suis un élève de la maternelle, j'utilise les rehausseurs. <i>If I am a kindergarten pupil, I use the booster seats.</i></p>		<p>Je peux boire dans le bus si la bouteille se referme mais je ne peux pas manger. <i>I can drink on the bus if the bottle is closed, but I cannot eat on it.</i></p>
	<p>Je respecte l'horaire de départ du bus. <i>I respect the departure time of the bus.</i></p>		<p>Je parle calmement et respecte les autres usagers. <i>I speak calmly and respect other passengers.</i></p>
	<p>Je vérifie mon numéro de bus avant de monter. <i>I check my bus number before getting on the bus.</i></p>		<p>Je suis poli(e) envers le chauffeur et la surveillante de bus. <i>I am polite to the driver and the bus attendant.</i></p>
	<p>Je peux monter et descendre du bus uniquement aux arrêts officiels. <i>I can get on and get off the bus only at formal assembly points.</i></p>		<p>En cas d'accident, je garde mon calme et je me conforme aux instructions de la surveillante et du chauffeur. <i>When there is an accident, I remain calm and comply with the instructions of the bus attendant and the driver.</i></p>
	<p>Je rejoins la surveillante dans la cour et la suis pour rejoindre le bus. <i>I meet the bus attendant in the courtyard and follow her to get on the bus.</i></p>		<p>Je dois prévenir le responsable du service de bus en cas d'absence prévue sur un trajet. <i>I must inform the Bus Manager of any foreseen absences on a trip.</i></p>
	<p>Je sais que le non-respect de ces règles est sanctionné par 2 avertissements écrits avant une exclusion provisoire plus une exclusion définitive. <i>I know that the non-compliance with these rules will be punished by 2 written warnings, followed by a temporary exclusion then a final exclusion</i></p>		

Le non-respect de ces règles peut entraîner des mesures disciplinaires (voir ci-dessous : l'article 10.5).

10.4. Surveillance à bord

10.4.1 Responsabilités des accompagnatrices

Les accompagnatrices aident les élèves à bord et veillent au respect des règles de sécurité, en collaboration avec les chauffeurs.

Les accompagnatrices et les chauffeurs sont pleinement habilités à prendre des mesures pour garantir la sécurité et/ou à signaler tout fait nécessitant une procédure disciplinaire. La procédure disciplinaire est gérée par le LFS.

Le chauffeur et l'accompagnatrice sont tous deux des employés de la compagnie de transport.

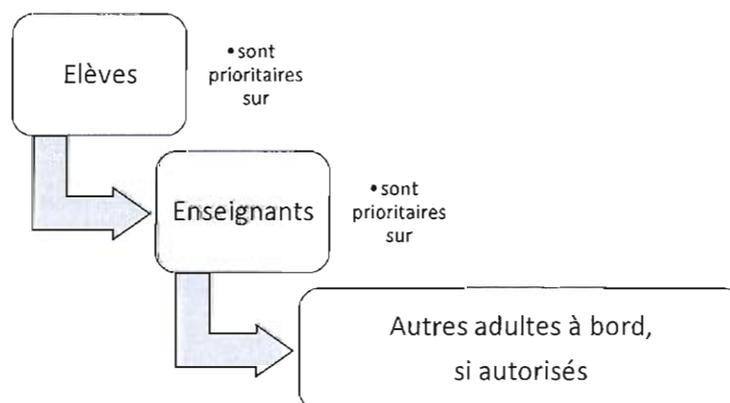
10.4.2 Affectation des accompagnatrices sur les trajets

Trajets	Présence systématique d'une accompagnatrice
Trajets réguliers du matin	OUI
Trajets réguliers de retour avant 17h05 inclus	OUI
Trajets réguliers de retour après 17h05	NON
Trajets supplémentaires (par exemple : activités sportives le weekend)	NON

10.5. Règles sur les places

À bord, l'accompagnatrice et le chauffeur peuvent placer les passagers conformément aux règles sur les places.

10.5.1 Ordre de priorité



La priorité absolue en matière de places est accordée aux élèves. Les adultes autorisés (par exemple : les membres du personnel) DOIVENT céder leur place voire descendre du bus, en cas de manque de places à un moment donné.

10.5.2 Placement des élèves de maternelle

- Les élèves de maternelle doivent utiliser les sièges rehausseurs (fournis par le LFS). Il n'est pas possible de refuser leur utilisation.
- Les parents d'élèves du CP peuvent exceptionnellement demander qu'un siège rehausseur soit attribué à leur enfant. Cette demande doit être faite par écrit auprès du Responsable des Bus.
- Dans la mesure du possible, les élèves de maternelle doivent être assis vers l'avant du bus.

10.5.3 Limite des places

Afin d'améliorer la sécurité, les bus ont une limite de places disponibles en fonction de leur taille.

Taille des bus	Places disponibles
Petit (De 17 à 21 sièges)	Toutes sauf : Sièges face au couloir Sièges avant
Moyen (De 34 à 35 sièges)	Toutes sauf : Sièges face au couloir Sièges avant
Grand (De 46 à 50 sièges)	Toutes sauf : Sièges face au couloir Sièges derrière les escaliers au milieu Sièges avant

10.6. Procédure disciplinaire

En cas de problème disciplinaire, la procédure disciplinaire suivante s'applique en 4 étapes :

- 1) 1^{er} rapport : avertissement oral à l'élève, avec notification de l'indiscipline aux parents.
- 2) Avertissement écrit aux parents.
- 3) Notification par écrit aux parents de l'exclusion temporaire du Service de Bus.
- 4) Notification par écrit aux parents de l'exclusion définitive du Service de Bus.

Si aucune amélioration de l'attitude de l'élève n'est constatée jusqu'à la 4^{ème} étape, la désinscription de l'élève au service Bus pourra immédiatement avoir lieu. Les conditions financières de cette désinscription sont décrites dans le Règlement Financier du Lycée Français de Shanghai.

Article 11. Urgences

Le Responsable des Bus est la personne centralisant les informations en cas d'accident ou de panne.

En cas d'urgence à bord, les élèves et le personnel des Ecoles DOIVENT suivre les instructions du conducteur et de l'accompagnatrice à tout moment.

Les élèves ne sont en aucun cas autorisés à quitter le bus seuls en cas de panne.

Le Responsable des Bus informe les parents dans les plus brefs délais.

Article 12. Application de suivi et communication avec les accompagnatrices

12.1. Application de suivi

Les Écoles mettent en place une application mobile de suivi des bus (Transun Monitoring Application) qui leur permet de suivre à tout moment le bus de leur(s) élève(s) inscrit(s) sur leur téléphone portable. Les liens de téléchargement et les modes d'emploi sont disponibles en ligne sur le site internet du LFS. Cette application fonctionne grâce à la carte générique d'accès et de cantine des élèves.



Lycée Français de Shanghai – REGLEMENT DU BUS Eurocampus Qingpu & Eurocampus Yangpu

L'utilisation de cette application n'est pas obligatoire, mais il est obligatoire que les élèves se conforment à la demande des accompagnatrices de badger leur carte à la montée dans le bus.

12.2. Communication avec les accompagnatrices

Le Responsable des Bus est la personne habilitée à communiquer avec l'équipe de bus.

La communication entre les parents et les accompagnatrices est cependant possible :

- Pendant les périodes d'opération des bus, via Transun, pour les cas d'urgence uniquement.
- Lors des rencontres aux Points de Rassemblement, pour obtenir des informations sur le comportement de son/ses enfant(s) ou tout événement spécial qui aurait pu se produire au cours d'un trajet.

La communication avec les accompagnatrices doit strictement respecter les conditions suivantes :

- Elle **ne doit pas** avoir lieu pour des raisons de convenance ou privilège personnels (par exemple : demander d'attendre un enfant en retard).
- Elle doit rester centrée sur des questions professionnelles.
- Elle doit être respectueuse.

Si une famille souhaite se plaindre d'une accompagnatrice, la seule voie de communication possible est via le Responsable des Bus, mais en aucun cas en faisant des remontrances à l'accompagnatrice.

Article 13. Commission transport

A des fins de dialogue, chaque Eurocampus dispose d'une « Commission de transport mixte franco-allemande », où siègent des représentants de la direction, du personnel, des parents et des élèves.

Les règles d'encadrement de la Commission de transport s'appliquent, lors des réunions :

La Commission se réunit pour informer ses membres des travaux en cours, et répondre à leurs questions, afin de promouvoir une relation saine et améliorer la qualité générale du service.

La Commission n'est pas qualifiée pour prendre des décisions ayant un impact financier. Ces décisions doivent être traitées par les Conseils d'Administration/les administrations scolaires de chaque école.

Le rôle des membres est de faire des propositions, faire remonter des problématiques générales, et transmettre des informations aux utilisateurs. Les membres doivent mettre de côté tout conflit d'intérêt personnel au cours de la Commission.